

PLASTURGIE INFOS

A la Une

Au
sommaire

Examen de la LME par les sénateurs : la réforme des délais de paiement rétrogradée ?

Le 30 juin 2008, la Chambre haute s'est saisie du projet de loi de modernisation de l'économie (LME) après l'adoption de celui-ci en première lecture à l'Assemblée nationale le 17 juin.

L'entrée dans cette nouvelle phase de la procédure législative a été à l'origine d'une vive effervescence de la profession, inquiète des orientations prises par le Sénat.

Rappel des faits

Depuis deux mois, la Fédération de la Plasturgie, en collaboration avec le Cabinet Communication & Institutions, multiplie les contacts parlementaires et ministériels afin de sensibiliser le législatif et l'exécutif aux risques d'un texte, soutenu dans l'esprit, mais critiquable tant par ses aménagements (art.6 - introduction de dérogations temporaires au-delà de 60 jours pour les délais de paiement), que par ses insuffisances (art.21-22 - négociabilité des CGV invalidant le rôle des CGV collectives de la sous-traitance industrielle rendues inopposables et donc sans valeur).

Afin de faire bénéficier pleinement les entreprises de la Plasturgie des effets attendus de la future Loi (dont l'un des objectifs assignés est le renforcement de la compétitivité des PME), la Fédération de la plasturgie s'est fermement positionnée :

- ⇒ contre toute dérogation dans les délais de paiement dont la réduction à 60 jours doit être considérée comme une étape intermédiaire vers l'objectif des 30 jours,
- ⇒ pour l'exclusion des CGV collectives de la sous-traitance industrielle du principe de négociabilité, cela afin d'éviter une aggravation du déséquilibre de la relation contractuelle entre le sous-traitant et son donneur d'ordre.

Bien que des améliorations sensibles du dispositif de réduction des délais de paiement initialement prévu aient été apportés par l'Assemblée nationale (cf. encadré), les dérogations ont été maintenues suscitant l'impatience de la Fédération qui a réitéré un message fort à l'attention de tous ses contacts, coordonnant son action avec celles d'autres structures professionnelles aux positions convergentes.

Avancées du texte à l'initiative de l'Assemblée Nationale

- Art.6 V - Dans le cas de commandes ouvertes le délai légal de 60 jours est strictement appliqué
- Art.6 bis - Pour les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés, le commissaire aux comptes publie dans son rapport des informations sur les délais de paiement.

Lire la suite en page 2

A la Une	1/2
• Réforme des délais de paiement	
Europe	2
La Fédération en actions	
• « Small Business Act »	
• Partenariat Fédération / CMGM	
• Découverte du marché américain de plasturgie	
• Négociations de branche	
• Conférence sur le crédit impôt recherche	
• Commission Environnement	
• Résultats de la collecte 2008 de la taxe d'apprentissage	
Vie du réseau	5
Agenda	5

Les Fiches jointes

■ Economie

- Mercuriales prix matières
- Plasturgie Tendances
- Flash Affaires Plastiques
- Communiqué « Small Business Act »
- Pré-Programme « Opération Plasturgie » NPE 2009

Colloque Plasturgie

Belle assistance pour le Colloque Plasturgie qui s'est déroulé le 19 juin au centre Pierre Mendès-France, dans les locaux du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi : plus de 150 industriels et institutionnels ont assisté aux interventions et débats animés par Michael Matlosz, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques.

Initié par le Ministère de l'Industrie et la Fédération, cet événement a permis de présenter la situation de la Plasturgie et ses perspectives, au travers des témoignages des acteurs de la filière : transformateurs, producteurs et secteurs clients.

A l'issue de la journée, le directeur de cabinet du Secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la consommation a rappelé l'importance de la Plasturgie française dans l'économie et a félicité les industriels pour leur capacité d'innovation. Par ailleurs, dans l'esprit de l'opération Innovation Plasturgie 2015, il les a assurés du soutien du Ministère de l'Industrie.

Présidence française de l'Union européenne et formation professionnelle

L'Union européenne est présidée par la France depuis le 1er juillet, et ce jusqu'au 31 décembre 2008. Placée sous le signe de « l'Europe protection », la Présidence française de l'UE se veut, selon Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, « citoyenne, moderne et écologique ». Dans ce contexte, plusieurs actions sont prévues pour favoriser la formation professionnelle :

► concernant la **formation professionnelle initiale** : certaines académies organisent des actions éducatives européennes à destination des étudiants et des établissements

► concernant la **formation professionnelle initiale en alternance des jeunes apprentis** :

- manifestation des 10000 apprentis européens les 2 et 3 octobre 2008,

- conférence sur l'europanisation des parcours des jeunes en formation initiale en alternance les 27 et 28 novembre 2008

► concernant la **formation des salariés** : une campagne de communication est lancée auprès des entreprises pour présenter les différents programmes d'aides communautaires. Ces programmes ont pour objectif d'optimiser le recrutement des entreprises et d'enrichir leur politique de formation et de gestion du personnel.

*Contact : Audrey NOBLE - Département Emploi-Formation
E-mail : a.noble@fed-plasturgie.fr*



www.ue2008.fr

La Fédération en actions

➔ ECONOMIE

Examen de la LME par les sénateurs, suite

Position du Sénat

Bien loin d'améliorer la situation, la Commission spéciale du Sénat chargée d'examiner le projet en amont a réaffirmé la nécessité des dérogations, allant jusqu'à proposer des modifications substantiellement nocives de l'article 6. Après discussion en séance publique, ces modifications ont été en grande partie adoptées (cf. encadré).

Mesures phares adoptées par le Sénat le 2 juillet

- Le délai légal de paiement est de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture, un délai de paiement supérieur est autorisé sur la base d'accords dérogatoires.

- Les accords dérogatoires entrent en vigueur dès leur conclusion et deviennent caducs s'ils n'ont pas été reconnus par décret avant le 1^{er} mars 2009.

- Les accords interprofessionnels dérogatoires peuvent être étendus, par décret, à tous les opérateurs du secteur (i.e. possibilité d'imposer ces accords à des organisations non signataires après leur adoption par des organisations non représentatives d'un secteur).

- Extension jusqu'au 1^{er} janvier 2013, par autorisation ministérielle, des possibilités de dérogation pour les secteurs n'étant pas parvenu à conclure avant le 31/12/08 un accord interprofessionnel.

- La disposition relative à la publication d'informations sur les pratiques des délais de paiement par les commissaires aux comptes est réservée aux entreprises dont le nombre moyen de salariés permanents dépasse un seuil fixé par décret.

La Fédération sur le qui-vive

La Fédération de la Plasturgie, qui a poursuivi ses actions de sensibilisation auprès des parlementaires sénatoriaux (cf. encadré), avait dès le 25 juin, adressé un courrier à Mme LAGARDE et M. NOVELLI afin de les alerter des orientations prises par le Sénat. Un communiqué de presse (repris dans la Revue Parlementaire) a également été largement diffusé. Le journal les Echos a, quant à lui, relayé les inquiétudes de la profession auprès du grand public (voir les articles des 30 juin et 3 juillet).

Rencontres parlementaires (sénateurs)

- 3 juin : Sénateur FORTASSIN (Haute Pyrénées, secrétaire Commission Affaires Economiques)

- 5 juin : Audition groupée Sénat (Groupe de travail inter-commissions en charge du Projet LME)

- 10 juin : Sénateur RAOUL (Maine et Loire, membre Commission Affaires Economiques)

- 19 juin : Sénateur EMIN (Ain)

- 20 juin : Sénatrice PAYET (Ile de la Réunion, UDF, vice-présidente du groupe de travail sur le projet de loi LME)

Les coordinateurs des différents groupes politiques du Sénat, le Président du groupe de travail sur la LME, tout comme les rapporteurs et chacun des membres du groupe ont été, individuellement, sensibilisés par la Fédération aux conséquences néfastes des amendements nouvellement adoptés.

Les débats au Sénat ont été prolixes suscitant de vives discussions et de nombreuses objections : le Sénateur EMIN a porté et défendu des amendements favorables à la profession (1) ; le Sénateur RAOUL n'a pas caché son désaccord ; Hervé NOVELLI lui-même a réagi avec beaucoup de réserve.

(1) En réponse à son amendement qui a été retiré (n° 951 - réduction progressive des délais à 30 jours), le législateur interviendra de nouveau en cas d'échec des négociations volontaires.

Les discussions menées en Commission Mixte Paritaire (2) seront, à ce titre, déterminantes.

(2) Commission composée de sénateurs et députés chargés de trouver un compromis sur le texte lorsque les dispositions n'ont pas été adoptées dans les mêmes termes par les deux assemblées. Celle-ci devrait se réunir à la mi-juillet.

Gageons que la volonté gouvernementale de marginaliser la pratique des délais de paiement excessivement longs en France trouvera son terrain d'expression dans la future loi qui émergera de la CMP. Dans l'attente des délibérations, la Fédération de la Plasturgie poursuit ses actions...

Contact :

Nouara HAIFI – Responsable Département Economie
Tél. 01 44 01 16 12 – E-mail : n.haifi@fed-plasturgie.fr

« Small Business Act » : une initiative européenne en faveur des PME

Le 25 juin 2008, la Commission européenne a adopté le « *Small Business Act* » pour l'Europe (cf. communiqué annexé au présent numéro). L'ambition de la Commission à travers cette communication* est d'ériger en principe la règle du « Think Small First » (penser aux petits d'abord). Parmi les mesures annoncées, une modification de la directive sur les retards de paiement est, notamment, prévue pour 2009 (objectif : garantir aux PME le paiement dans les 30 jours).

* pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/docs/sba/com_2008_394_sba.pdf

La France, qui exerce la présidence du Conseil européen depuis le 1^{er} juillet, place ce *Small Business Act* au cœur des travaux pour la compétitivité de l'économie européenne. Par ailleurs, les ministres responsables de la compétitivité et chargés de la politique industrielle et du marché intérieur en débattent lors du Conseil informel organisé à Versailles les 17 et 18 juillet 2008. Des conclusions déterminantes pour les PME européennes seront, ensuite, attendues lors du Conseil « Compétitivité » des 1^{er} et 2 décembre 2008.

Partenariat Fédération de la Plasturgie – CMGM Focus sur le Crédit de Trésorerie

La CMGM (Caisse Mutuelle de Garantie de la mécanique), en coopération avec OSEO, facilite l'obtention de crédits bancaires de mobilisation de créances.

Cadre

Garantie accordée à votre banque à hauteur de 70 % des montants mis en place.

Avantages du crédit de trésorerie

La CMGM apporte sa vision professionnelle dans l'analyse de votre dossier, remplace tout ou partie des garanties personnelles demandées aux chefs d'entreprise, sécurise et agit collectivement dans l'intérêt de ses sociétaires.

Son intervention (à hauteur de 20 %), conjointe avec OSEO-B.D.P.M.E. (50 %), réduit le risque pris par votre banque à 30 % du montant du crédit, ce qui favorisera son accompagnement sur vos projets et vous permettra de mieux négocier l'enveloppe de votre crédit.

La CMGM met en place des conditions compétitives :

- un taux de crédit aux conditions du marché,
- un fonds de garantie que vous abonderez lors de la mise en place, par une cotisation restituable de 1 % calculée sur le montant global, de l'autorisation de crédit,
- votre souscription restituable fixe au capital de la CMGM de 200 €.

Votre banque partagera sa commission de risque avec la CMGM (et OSEO GARANTIE si elle intervient), au prorata de leur garantie respective.

Démarche

Avant d'aborder vos marchés, contactez la CMGM pour établir un dossier en collaboration avec votre banque. Celle-ci participera à la trésorerie du crédit 50/50 avec OSEO FINANCEMENT.

Modalités d'études

Votre banque adresse votre dossier à la CMGM et à la délégation régionale d'OSEO.

Pour tout renseignement :

CMGM

Emmanuelle AUDET – Chargé de clientèle

Tél. 01 47 17 67 33 – E-mail : eaudet@fimeca.com

Fédération de la Plasturgie

Nouara HAIFI – Responsable Département Economie

Tél. 01 44 01 16 12 – E-mail : n.haifi@fed-plasturgie.fr

Découvrez le marché américain de la Plasturgie à l'occasion du salon NPE de Chicago

La Mission Economique de Chicago organise, **du 22 au 26 juin 2009**, une opération collective « Plasturgie française » pour les exportateurs français du secteur, à l'occasion du salon NPE.

Cette mission découverte permettra aux entreprises de :

- perfectionner leur connaissance de la Plasturgie aux USA
- renforcer et/ou tisser des relations avec les acteurs du secteur : partenaires, clients, distributeurs ...
- promouvoir et tester leurs produits en amont de leur démarche de prospection, grâce à leur présence sur le salon.

La mission inclura :

- un stand collectif « Technologies françaises » sur le salon NPE
- des rendez-vous collectifs pour les participants : visites d'entreprises dans la région de Chicago
- une opération de réseautage de type réception avec les acteurs du marché américain
- un séminaire d'information sur le marché de la Plasturgie et la pratique des affaires aux Etats-Unis.

Vous trouverez, joint en annexe, un document d'information sur le NPE, avec un programme prévisionnel de l'opération « Plasturgie française ».

Contacts :

Fédération de la Plasturgie

Nouara HAIFI – E-mail : n.haifi@fed-plasturgie.fr

Mission Economique de Chicago

Fanny JAUBERT – E-mail : fanny.jaubert@missioneco.org

➔ SOCIAL

Négociations salariales

La Commission mixte paritaire s'est tenue le 27 juin entre la Fédération de la Plasturgie, les organisations syndicales de salariés et Ucaplast, organisation patronale déclarée représentative par décision ministérielle du 26 mars 2008.

Le Ministère du travail avait fixé à l'ordre du jour la négociation salariale 2008 suite aux augmentations du SMIC des 1^{er} mai et 1^{er} juillet.

La Fédération de la Plasturgie, conformément au mandat de négociation donné par la Commission Politique Ressources Humaines * a proposé une grille des salaires minima dans le respect de la formule de calcul de l'accord de 2004 qui survit juridiquement jusqu'en mai 2009. Cet accord est ouvert à la signature des organisations syndicales de salariés jusqu'au 11 juillet.

De son côté, Ucaplast a proposé un autre accord de salaires aux syndicats de salariés et l'a ouvert à signature jusqu'à fin juillet.

* La CPRH est composée d'industriels désignés et mandatés par les syndicats professionnels rattachés à la Fédération de la Plasturgie.

*Contact : Béatrice VICTOR
Responsable des Affaires Sociales
Tél. 01 44 01 16 17 - E-mail : b.victor@fed-plasturgie.fr*

➔ INNOVATION

Conférence sur le Crédit Impôt Recherche début octobre 2008 à Paris

Le cabinet Leyton & Associés organise, en partenariat avec la Fédération de la Plasturgie, une conférence sur le Crédit Impôt Recherche (CIR) en octobre prochain.

Cette rencontre sera l'occasion de présenter la réforme du CIR, les typologies de projets éligibles. Des témoignages d'industriels de la plasturgie viendront illustrer ces propos.

Nous vous encourageons à venir découvrir cette aide d'Etat à l'innovation.

*Pour tout renseignement, contactez :
Sophie HENRY-GENIER – Responsable Innovation
Tél. 01 44 01 16 27 – E-mail : s.henry@fed-plasturgie.fr*

➔ ENVIRONNEMENT

Commission Environnement

La Commission Environnement de la Fédération de la Plasturgie se réunira le **jeudi 18 septembre 2008**.

Seront portés à l'ordre du jour, entre autres, les grands thèmes d'actualité dans les domaines Santé et Environnement.

*Contact : Eric GRAVIER - Responsable Veille HSE
Tél. 01 44 01 16 09 - E-mail : eric.gravier@fed-plasturgie.fr*

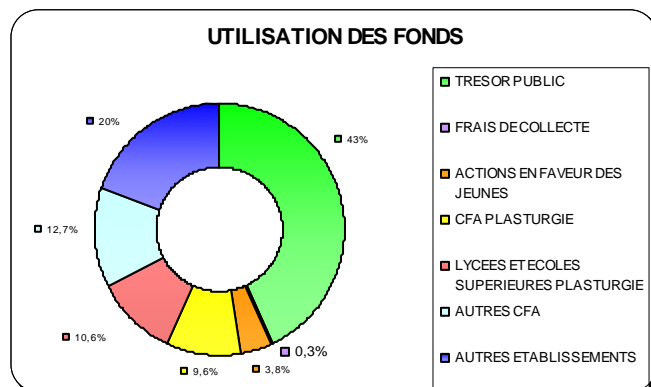
TAXE D'APPRENTISSAGE : Résultats et bilan de la collecte 2008

16,5 millions d'euros ont été collectés auprès de **1724 entreprises**, soit une hausse de 5% en montant. Merci à toutes les entreprises qui nous ont fait confiance !

Comme chaque année, la répartition des fonds de la taxe d'apprentissage est faite dans le respect de la législation et des choix des entreprises. Les fonds laissés disponibles permettent de soutenir les écoles de la Plasturgie, de réaliser des actions de promotions de nos métiers et de sensibiliser les jeunes à nos formations.

Cette année, 1321 établissements, au niveau national, ont bénéficié d'un reversement.

- ▶ Les lycées et les écoles supérieures de la Plasturgie ont bénéficié de 1 757 K€, dont 800 K€ pour les lycées et 957 K€ pour les écoles supérieures.
- ▶ Les CFA appartenant au réseau des CFA de la Plasturgie ont bénéficié de 1 591 K€.
- ▶ Les actions pour promouvoir les métiers de la Plasturgie auprès des jeunes s'élèvent à 633 K€.
- ▶ Les autres écoles ont bénéficié de 3 280 K€.
- ▶ Les autres CFA ont bénéficié de 2 105 K€.
- ▶ Les frais de collecte s'élèvent à 47 K€.
- ▶ Le Trésor Public perçoit 7 120 K€ pour financer des fonds régionaux de l'apprentissage.



*Contact : Annabel FRISON
Tél : 01 44 01 16 07- Email : ta@fed-plasturgie.fr*

DIP-ICAP signe un contrat d'objectifs en région Champagne-Ardenne

La délégation interrégionale plasturgie Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Picardie vient de signer un contrat d'objectifs avec le Conseil Régional de Champagne-Ardenne et la DRIRE.

Dans le cadre de ce contrat d'objectifs d'une durée de trois ans, les actions prévues auprès des industriels s'articuleront autour de trois axes :

Emploi Formation :

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences -
Promotion des métiers.

Economie :

Stratégie d'entreprise - Création de club réseau.

Apprentissage du développement durable :

REACH - ISO 14001 - OHSAS 18001 - Eco-conception.

Pour toute information, prenez contact avec :

Guillemette PLUCHART

Secrétaire Générale de DIP-ICAP

Tel : 01 44 01 16 11 - Fax : 01 44 01 16 55

E-mail : regions.icap@fed-plasturgie.fr

Rencontres MIEC

Les rencontres MIEC se dérouleront les **29 et 30 octobre** à l'IPFM, La Seyne sur Mer (83).

Organisées depuis 8 années par le Centre d'Animation Régional en Matériaux Avancés -CARMA-, ces rencontres ouvriront le débat autour de l'éco-conception et du développement durable.

Le thème des matériaux, transversal à différents secteurs industriels et économiques, permettra de réunir les entreprises et les laboratoires des PRIDES (Mer, Optique et Photonique, Chimie, Aéronautique, Microélectronique, Energies renouvelables, Eco-entreprises, Fruits et légumes, Image) à travers des espaces d'exposition, de conférences, de films, d'ateliers de démonstration.

Cet événement évolue aujourd'hui dans le contexte de l'EuroRégion Alpes-Méditerranée avec, comme co-organisateurs principaux, Proplast (Piémont), Allizé-Plasturgie (Rhône-Alpes) et CARMA (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ces rencontres préfigurent la naissance de l'Eco-design Center prévue en 2009.

Une brochure d'appel à participation est disponible sur le site www.materiatech-carma.net.

*Renseignements auprès d'Olivia HEYER
Tél. 04 93 00 43 80 – E-mail : hey@carma.fr*